

DÉLIBÉRATION n° **2026-030** de la séance du **30/06/2026**

OBJET : **Composition du Bureau**

L'an deux mille vingt-six, le mardi trente juin à neuf heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Nantes, sous la présidence de Mme Karine PAVIZA, Présidente.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 28 Nombre de voix : 30

SONT PRÉSENTS :

MM. et Mmes Rodolphe AMAILLAND, Nadège ATINAULT, Anthony BERTHELOT, Cécile BIR, Marie-Irène BOUIN, Simone BURON, Jean-Guy CORNU, Bernard COUDRIAU, Gwenaël CRAHES, Nicolas CRIAUD, Laurent DEJOIE, Véronique DUBETTIER-GRENIER, Isabelle DUFOURD BOUCHET, Patrick GROLIER, Philippe JOUNY, Bernard LEBEAU, Martine LEJEUNE, Frédéric MILLET, Barbara NOURRY, François OILLIC, Dorothée PACAUD, Karine PAVIZA, Maurice PERRION, Claudine SACHOT, Jérôme SQUELARD, Emmanuel TERRIEN, Hubert TREGOU, Alain VEY.

SONT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Lydie MAHÉ a donné pouvoir à Mme Cécile BIR,
Mme Catherine GARCIA-SENOTIER a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA.

SONT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Nadège PLACÉ, Olivier CHATEAU, Norbert SAMAMA, François OUVRARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Stéphanie JAFFRENNOU, comptable assignataire.

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité de l'Emploi et Transition des Organisations,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et Performance,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de Vie et Conditions de Travail,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée Développement Territorial et Relations aux Publics,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et Pilotage RH,
M. Laurent TURQUOIS, directeur délégué Innovations Sociales,
Mme Ghislaine LAUNAY, cheffe de service Secrétariat Général.

À l'unanimité, Mme Simone BURON a été désignée secrétaire de séance.

Composition du Bureau

EXPOSÉ

Suite à l'élection de la présidence et des vice-présidences, il convient de fixer la composition du Bureau du Centre de Gestion.

DÉLIBÉRÉ

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale, notamment son article 22 ;

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré par 29 voix pour et 1 abstention (M. Anthony BERTHELOT) :

- **Décide** que le Bureau est composé de la présidence, des 4 vice-présidences.
- **Dit** que la directrice générale des services assiste aux séances de bureau ainsi que, sur sa proposition et avec l'accord de la présidence, les directrices et directeurs délégués.

Pour extrait conforme,
La Présidente,




Karine PAVIZA